

NOTICE

Gamme de maintenance **geopacsystem**®

Production d'ECS collective / Maintien en température de bassins de piscines

Opérations de maintenance à réaliser par l'exploitant :

- en noir les opérations communes à tous les systèmes hydrauliques
- en **bleu** les opérations spécifiques aux productions collectives d'ECS
- en **orange** les opérations spécifiques liées à **geopacsystem**®

1 Dans les 2 premiers mois après la mise en service

- Démontage et nettoyage des tamis de tous les filtres hydrauliques, vidange des pots à boues éventuels, contrôle des débits.
- Contrôle du bon fonctionnement des appoints et leur température de consigne.
- Réalisation d'une chasse sur la vanne de vidange de chaque ballon.
- Contrôle du niveau de protection antigel (le cas échéant).
- Mise en place d'un registre de maintenance dans le local technique.
- Relevé et analyse des index des compteurs (puisage et énergies).

2 Tous les mois*

- Relevé et analyse des compteurs.
- Contrôle des débits, nettoyage des filtres et pots à boues si nécessaire.
- Relevé de la pression du circuit primaire (ajuster si nécessaire).
- Mise à jour du registre de maintenance : relevés et interventions (à chaque visite).

* Les visites mensuelles peuvent être remplacées par un suivi de l'installation par télésurveillance. Dans ce cas, le report des défauts devra faire l'objet d'un suivi continu et celui des comptages d'une analyse mensuelle (le SAV HELIOPAC peut proposer des outils de suivi à distance).

3 Deux fois par an

- Manœuvre de toutes les vannes.
- Nettoyage des échangeurs éventuels.
- Manœuvre des soupapes de sécurité ECS.
- Réalisation d'une chasse sur la vanne de vidange de chaque ballon.
- Contrôle du bon fonctionnement des appoints et de leur température de consigne.
- Vérification des intensités absorbées par les thermoplongeurs (sur chaque phase).

NOTICE

Gamme de maintenance **geopacsystem**®

Production d'ECS collective / Maintien en température de bassins de piscines

4 Tous les ans

- Dépoussiérage et contrôle des connexions (serrages...) des tableaux électriques.
- Vidange et nettoyage complet des ballons de stockage.
- Contrôle visuel des anodes de protection des ballons.
- Détartrage et contrôle des épingles électriques des ballons (thermoplongeurs).
- Contrôle du calorifuge des réseaux de production et de distribution d'ECS.
- Contrôle de la densité en antigel (le cas échéant) et de la pression du circuit primaire.
- Vérifier que le pH de l'antigel (le cas échéant) reste >6 (à partir de la 5^{ème} année).
- Contrôle du bon fonctionnement des vannes motorisées.
- Contrôle du positionnement des sondes de température.
- Contrôle de l'étanchéité de la PAC et apposition de la vignette conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 29 février 2016 et modifications ultérieures)
- Contrôle de la régulation et du bon fonctionnement de chaque pompe à chaleur.
- Contrôle de la régulation générale.
- Installation des mises à jour éventuelles (consulter HELIOPAC).
- Analyse du registre de maintenance et réalisation d'un bilan énergétique annuel (notice d'analyse des compteurs No605 disponible sur demande).

5 Autres opérations régulières

- Contrôle bactériologique des installations aussi souvent que la législation l'impose.
- Contrôle du bon fonctionnement du système antitartre selon préconisations du fabricant (consommation de sel, par exemple, dans le cas d'un adoucisseur).

NOTICE

Gamme de maintenance **geopacsystem**®

Production d'ECS collective / Maintien en température de bassins de piscines

6 Support technique HELIOPAC : 03 20 27 95 70

L'analyse des index des compteurs permet de vérifier le bon fonctionnement de l'installation et la cohérence des performances en lien avec l'étude énergétique théorique. HELIOPAC reste à la disposition de l'Entreprise de Maintenance pour tous conseils de maintenance, d'aide au diagnostic ou d'analyse de performance.

HELIOPAC propose une formation spécifique à l'exploitation des installations **geopacsystem**®.

Des visites d'assistance à la maintenance ou de diagnostic sur site peuvent également être proposées à l'entreprise de maintenance.

Pour les installations équipées de la régulation connectée 3G/4G ou ADSL (avec écran tactile heliopad), l'Entreprise de Maintenance peut accéder à l'écran de contrôle à distance par Internet et bénéficier de la réception gratuite des messages d'alerte éventuels par mail.

HELIOPAC propose en complément aux Entreprises de Maintenance un service d'assistance à distance qui permet d'être guidé dans la maintenance préventive et curative, et qui inclut :

- l'accès préférentiel à l'assistance téléphonique (hotline) 5 jours sur 7 appuyée par le télécontrôle (prise en main à distance), l'aide au diagnostic et la formulation éventuelle de préconisations ;
- la transmission d'un bilan énergétique annuel et 1 à 2 analyses ponctuelles de la mémoire de l'automate (sur demande) ;
- les mises à jour du programme de régulation ;
- l'accès au site de suivi pour le gestionnaire du bâtiment et l'Entreprise de Maintenance :

